



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

SOUTIEN AUX INITIATIVES PÉDAGOGIQUES ET NUMÉRIQUES

GUIDE 2026

Expérimenter, développer, innover à travers
des démarches collectives et collaboratives

Date d'ouverture : mardi 16 juin 2026

Date limite de réception des demandes : **lundi 7 septembre 2026**

Communication des réponses : semaine du 14 septembre 2026



SOMMAIRE

I. Présentation.....	3
II. Axes et objectifs pédagogiques suggérés	3
III. Périmètre des propositions.....	4
IV. Comment élaborer votre demande ?.....	5
V. Modalités de réponse et suivi.....	6
Dates à retenir	6
VI. Présentation du Service des usages numériques (SUN).....	6

I. Présentation

Vous enseignez à Paris 1 et souhaitez initier ou développer un projet pédagogique et/ou numérique ? Vous souhaitez faire évoluer vos pratiques pour mieux répondre aux enjeux contemporains de l'enseignement supérieur ? Le dispositif de **soutien aux initiatives pédagogiques et numériques** vise à accompagner les équipes enseignantes dans le développement de projets innovants, en cohérence avec les priorités stratégiques de l'université et afin d'encourager l'évolution des pratiques d'enseignement.

Il permet de bénéficier :

- d'une reconnaissance de l'investissement pédagogique (enveloppe en HETD),
- d'un accompagnement par les équipes du SUN (ingénierie pédagogique, appui technique, formation),
- d'un soutien à des projets pouvant s'inscrire dans la durée et à différentes échelles (cours, diplôme, composante).

Cette année, les axes prioritaires sont **l'inclusivité et l'accessibilité des enseignements**, les **enjeux liés à l'intelligence artificielle** et l'évolution des **modalités d'évaluation**. Les initiatives débouchant sur des dispositifs durables, partageables et reproductibles seront favorisées. Le soutien peut être couplé avec d'autres appels à projets ou un congé pour projet pédagogique.

II. Axes et objectifs pédagogiques suggérés

Les échanges entre enseignants en amont et pendant la durée de l'événement "Enseigner à Paris 1 en 2026, les Assises de la pédagogie", ont permis de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux et de défis pédagogiques au sein de l'établissement. La liste des axes suggérés ci-dessous est donc le résultat d'une réflexion collective (cf. [EPI Enseigner à Paris 1 en 2026](#)).

1. Rendre son enseignement plus inclusif

- Améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap de concert avec les services d'appui de l'université
- Accroître l'accessibilité des contenus pour tous les publics
- Mettre en œuvre une conception universelle de l'apprentissage dans ses enseignements
- Faciliter l'appropriation des ressources et soutenir l'autonomie des étudiants
- Développer les dispositifs de solidarité étudiante pour l'apprentissage (tutorat, mentorat, pair-aidance...)

2. Évaluer en licence à l'ère de l'IA

- Renforcer la fiabilité et l'équité des évaluations
- Clarifier les règles d'usage de l'intelligence artificielle
- Diversifier les formats d'évaluation
- Développer les compétences informationnelles et critiques
- Renforcer les capacités orales et argumentatives
- Encourager un usage responsable de l'IA dans les apprentissages

3. Repenser l'exercice du mémoire à l'heure des IA

- Garantir la fiabilité et la crédibilité des évaluations académiques
- Prendre en compte les usages de l'IA dans la définition des modalités d'écriture et de recherche.
- Garantir l'évaluation des compétences réflexives
- Développer l'autonomie intellectuelle et l'esprit critique
- Préserver l'exigence scientifique et préparer aux pratiques professionnelles

4. Scénariser des enseignements en pédagogie active

- Renforcer l'engagement des étudiants dans les apprentissages
- Mettre en œuvre des pédagogies actives et participatives
- Initier à la recherche
- Proposer des mises en situation, des études de terrain et des expériences concrètes
- Développer des compétences sociales et professionnelles

5. Revisiter les rythmes d'étude

- Favoriser le travail personnel approfondi et structuré
- Proposer des temporalités d'apprentissage plus équilibrées
- Prévenir la surcharge horaire et améliorer la qualité de vie étudiante
- Repenser la temporalité et la quantité des évaluations
- Prendre en compte la diversité des situations étudiantes
- Développer des organisations pédagogiques équitables

6. Intégrer les compétences transversales dans les cursus

- Mobiliser les outils d'aide à la réussite académique
- Valoriser les compétences transversales (certifications, badges)
- Articuler compétences transversales et enseignements disciplinaires

7. Internationaliser les formations

- Développer les enseignements en langues étrangères
- Encourager les certifications linguistiques
- Expérimenter l'apprentissage international collaboratif en ligne (COIL)
- Améliorer l'intégration pédagogique des étudiants internationaux

III. Périmètre des propositions

Séquence d'enseignement : votre démarche peut porter sur plusieurs séances d'enseignement ou la totalité d'un cours. Il peut, par exemple, porter sur les modalités d'enseignement, l'implication des étudiants ou l'évaluation.

Unité d'enseignement ou diplôme : votre initiative peut concerner l'évolution d'une unité d'enseignement ou d'une formation complète (hybridation, mise à distance, co-modal, tutorat,

internationalisation, préprofessionnalisation, meilleure accessibilité ou ouverture à de nouveaux publics, déclinaison en formation continue, etc.).

Approche stratégique de composante : votre initiative consiste, par exemple, à soutenir une démarche stratégique au sein d'une composante ou à développer un dispositif pédagogique transverse (outils d'auto-formation, aide à la réussite, méthodologie, développement des compétences transversales, pratique du multilinguisme, etc.).

Pour une vision concrète des possibilités, nous vous invitons à découvrir quelques réalisations et retours d'expérience présentés sur le site web [« Enseigner avec le numérique à Paris 1 »](#).

IV. Comment élaborer votre demande ?

La demande est précisée dans un **dossier court**, examiné par un comité ad-hoc qui formule des propositions de soutien et attribue une enveloppe d'heures TD afin de reconnaître l'investissement des enseignants qui participent au projet.

Cette enveloppe est déterminée en fonction du périmètre du projet et de la nature des activités réalisées, tels que définis par le référentiel des équivalences horaires approuvé par le conseil d'administration de l'université (cf. [délibération du 19 février 2026](#), lien intranet consulté le 09/06/2026)¹. La répartition de cette enveloppe est ensuite soumise à l'appréciation du porteur de projet dans le cas d'intervenants multiples.

Selon la nature du projet, un soutien pourra également être apporté par l'équipe du SUN : conseil en ingénierie pédagogique ou design de dispositifs, formation des acteurs du projet, aide à la gestion de projet, assistance technique, mise à disposition d'espaces d'expérimentation, diffusion et valorisation institutionnelles des résultats.

Pour contacter les équipes du SUN en amont de votre demande :

Service des usages numériques / PMF Lab
Centre Pierre Mendès France – 8ème étage

Téléphone : 01 44 07 89 65

Courriel : sun@univ-paris1.fr – SVP : préciser dans le sujet "APPN-2026"

¹ **NB** : Si l'équivalence demandée est souhaitée sous forme de décharge d'enseignement, une concertation préalable est à engager avec la direction de la composante, seule habilitée à l'accorder.

V. Modalités de réponse et suivi

Étape 1 : Télécharger et renseigner le [Formulaire de demande](#)

Étape 2 : Transmettre ce document par e-mail au [SUN](#) ainsi qu'à la direction de la composante concernée

- ***Si vous avez sollicité le soutien du SUN pour réaliser ce projet :*** vous serez contacté pour convenir d'un premier rendez-vous de travail. Cette première réunion a pour objectif de formaliser les modalités et engagements de collaboration entre les équipes pédagogiques et le SUN ainsi qu'avec les autres parties prenantes éventuelles du projet (services de l'université, partenaires, etc.).
- ***Si vous n'avez pas sollicité le soutien du SUN pour réaliser le projet :*** la présentation de la réalisation et/ou d'un bilan vous sera demandée à l'échéance d'un an pour attester du "service fait" auprès de la direction de votre composante.

Dates à retenir

- Date limite de réception des demandes : **lundi 7 septembre 2026**
- Communication des réponses : **semaine du 14 septembre 2026**
- Bilan pour attestation du « service fait » : **mai/juin 2027**

VI. Présentation du Service des usages numériques (SUN)

Le Service des usages numériques (SUN) est un service d'appui à l'enseignement, rattaché à la Direction du système d'information et des usages numériques (DSIUN). Historiquement chargé du développement des usages pédagogiques du numérique, son expertise s'est progressivement élargie à la pédagogie universitaire. Aujourd'hui, les principaux domaines d'intervention du SUN sont : l'accompagnement pédagogique (des enseignants, des équipes pédagogiques, des composantes), le conseil et l'assistance aux usages du numérique pour l'enseignement (notamment les EPI) et l'aide à la mise en place de dispositifs de formation et de certification en ligne.

Le SUN est maître d'œuvre du programme de formation des enseignants sur les thématiques *Enseigner avec le numérique* et *Pédagogie universitaire*. Il s'est vu confier la responsabilité et l'animation du parcours de formation des maîtres de conférences stagiaires. Le SUN contribue activement à animer la réflexion de l'établissement sur les questions de pédagogie à travers l'organisation d'[ateliers de découverte et de partage de pratiques](#).

Localisé au centre Pierre-Mendès-France, le Service des usages numérique offre des espaces et des équipements propices à l'innovation. Il est notamment doté d'une salle de créativité, de plusieurs espaces de collaboration et d'un plateau audiovisuel réunis dans un ensemble, le [PMF Lab](#). Il administre les plateformes pédagogiques de l'université ainsi que les services numériques associés (classes virtuelles, QCM, remise de copies dématérialisées, détection du copier-coller) et en pilote les évolutions fonctionnelles avec les équipes de la DSIUN.

Enfin, le SUN est le service référent de Paris 1 auprès des [universités numériques thématiques](#) (UOH, AUNEGE, UNJF, UVED), de la [plateforme FUN](#) et de [Canal-U](#). Il est adhérent, pour l'université, à l'Association internationale de pédagogie universitaire (AIPU).